

CORDT-MOLLER Benedikt, danois
CORPATAUX André Jean Paul, fribourgeois
DE LA SEN Marie Ange, espagnole
DUCREY Bernard Armand, bernois
ENGEL Charles Ernest Gérard, allemand
FAS Jean Claude Maurice, vaudois et argovien
FEHLMANN Jacqueline Christiane, argovienne
FRENKEL Moise, roumain
GABAY Ishak Cetin, turc
GARCIA Bernard, espagnol
GAY Bernard Louis, français
GIROD Paul Alfred, bernois
GREGORI Silvano, italien
RUBLER, div. Hunt, Jeanine, zurichoise
GUNTHER Christopher William, américain
HALASZ Erika Judit, hongroise
HUGUENIN-VIRCHAUX Daniel, neuchâtelois
HUMM Ernest, argovien
KEMENY Ivan Janos, hongrois
LOMONACO Tindaro, italien
LOPEZ Antonio, espagnol
MAZZA Sylvain, italien
MAZZIA, div. Deborne, Rexiane Arlette Marianne, française
MOSES Alan James, britannique
NASEL Jean Henri, fribourgeois
NER Jeochoua Benjamin, turc
NICOLLIER Alain, vaudois
NIKOLIC Jevrem, yougoslave
PAUL Joseph Jean Claude, haïtien
PERRET André, bernois
PERRET Dominique André, bernois
REUILLE Robert André, vaudois
ROCHAT Hubert Carlo Félix Joseph, vaudois
UNZIS Björn Johannes Ulrich, allemand
SCALDINO Agrippino, italien
SCHNEIDER Gérald Henri, français
SHARP Michael, sud-africain
WIDMER Jacques Michel, vaudois
WINKLER Frédéric Ernest, bernois
ZANON Renzo Gottardo Angelo, italien
ZOURIDIS Paul, grec
ZURN Marcel, vaudois

Certifié conforme
 Le chancelier d'Etat :
 Jean-Paul GALLAND.

En cas d'infirmité permanente, le visa du médecin n'est exigé que lors de la première requête.

Genevois domiciliés à l'étranger

L'électeur genevois, originaire de Genève-Ville uniquement, habitant l'étranger qui désire participer à la votation communale référendaire, doit se présenter pour son inscription au Service des rôles électoraux, Contrôle de l'habitant, 1, rue David-Dufour, Genève, au plus tard 6 jours avant le dernier jour de scrutin (lundi 7 février 1977, avant 18 h). Il devra exercer son droit de vote au local des votes anticipés.

Vote des militaires

Les militaires actuellement en service, inscrits comme électeurs dans la commune de Genève-Ville, sont invités à envoyer les formules de demande d'imprimés (cartes jaunes fournies par l'armée) au département de l'intérieur et de l'agriculture, service des votations et élections, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1211 Genève 3, au plus tard le samedi 5 février 1977.

Ceux qui entrent au service à partir du lundi 7 février 1977, peuvent se présenter avant leur départ, mais au plus tard le mardi 8 février 1977, à 18 h, au service des votations et élections, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 2e étage, porteur de leur ordre de marche. Ils recevront directement le matériel nécessaire pour exercer leur droit de vote.

Jours et heures de scrutin

Le scrutin sera ouvert :

a) par anticipation : les mercredi 9 et jeudi 10 février 1977, de 8 h à 20 h, au collège Calvin (salle de gymnastique), entrée préau boulevard Jaques-Dalcroze ;

b) pour les arrondissements de la Ville de Genève : vendredi 11 février 1977, de 18 h à 21 h ; samedi 12 février 1977, de 16 h à 19 h ; dimanche 13 février 1977, de 10 h à 12 h.

Les électeurs qui s'y présenteront devront se munir d'une pièce d'identité.

Panneaux d'affichage

Les partis ou groupements d'électeurs ayant déposés un bulletin de vote en vue de cette votation peuvent demander au département de l'inté-

VACCINATION CONTRE LA RAGE

LE DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE,

vu l'évolution de la rage en Suisse et à l'étranger ;

vu la proposition du vétérinaire cantonal,

Décide :

- que tous les chiens âgés de plus de cinq mois doivent être obligatoirement vaccinés contre la rage avant le 1er mai 1977 ;
- que la vaccination des chats est vivement recommandée ;
- que les frais de vaccination sont à la charge du propriétaire de l'animal.

Communes de Chêne-Bourg et Thônex

CHEMIN DE FLORAIRE

CHEMIN DU BOIS-DES-ARTS CV2518

Par suite de la modification du tracé de ces deux artères, la numérotation de quelques bâtiments est changée comme suit :

Chemin de Floraire :

3 devient 4 chemin de Floraire
 39 devient 25 chemin de Floraire
 nouvelle villa : 17 chemin de Floraire

Chemin de Floraire :

5 devient 47 ch. du Bois-des-Arts
 6 devient 45 ch. du Bois-des-Arts

Cette nouvelle numérotation entrera en vigueur le 1er mars 1977.

« SAPEURS-POMPIERS »

Ensuite de la délégation qu'il a reçue du Conseil d'Etat, le département de l'intérieur et de l'agriculture a nommé

Monsieur Fritz **BIERI**
 au grade de premier lieutenant

Monsieur Pierre **FARNER**
 au grade de lieutenant

de la compagnie de sapeurs-pompiers de la commune d'Avully, dès le 1er février 1977.

Le conseiller d'Etat chargé du département de l'intérieur et de l'agriculture
G. DUBOULE.

Votre agent

CITROËN • HONDA

Depuis 30 ans à votre service

METRALLET

46, route du Bois-des-Frères

Téléphone 96 45 11

Station TOTAL

Neuf

Occasion

Utilitaires